



Mission Europe et International
Dossier suivi par Pauline TIVELET

25.06.2018

Note à l'attention des Directeurs d'Association

Dossier Europe

Présentation du programme de séminaire d'information à Bruxelles

Rappel du partenariat

Depuis de nombreuses années, l'AMF et ses partenaires, la Représentation de la Commission européenne en France et le Bureau d'information en France du Parlement européen, proposent des séminaires d'information à destination des élus locaux à Bruxelles.

Constitué sur deux journées, le programme contient pour les élus une journée au Parlement européen et une à la Commission européenne, ces deux journées permettant d'avoir un panorama sur le fonctionnement de l'UE ainsi que sur la façon dont sont élaborés les textes sur des politiques sectorielles. Le choix des thématiques revient aux AD afin de coller au mieux aux problématiques locales et aux centres d'intérêt des élus.

Les groupes d'élus doivent être composés d'au moins 15 personnes. Les accompagnateurs, hors élus, sont de deux maximums (généralement l'équipe de l'AD), **le séminaire étant strictement réservé aux élus.**

Pour toute demande de séminaire, il est important de **mettre l'AMF en copie**, qui coordonne le programme avec l'ensemble des AD.

Le Parlement européen

Pour bénéficier d'une visite au Parlement européen entrant dans le cadre du partenariat, deux options, non cumulatives, sont possibles : soit une demande de parrainage classique auprès d'un député de votre circonscription, vous n'aurez ainsi que l'assurance de sa présence ; soit une demande auprès du Bureau d'information du Parlement européen à Paris qui se charge de l'organisation logistique de la journée complète.

Par ce biais, la journée de séminaire (de 10h00 à 18h00) au Parlement européen contient :

- Visite du site à Bruxelles ;
- Conférence de présentation générale ;
- Rencontres avec des eurodéputés travaillant sur les dossiers législatifs prioritaires pour votre département ;
- Un déjeuner débat (pris en charge par le Parlement) en présence de députés.

Contact : François ARNAUD
Chargé de relations publiques
francois.arnaud@europarl.europa.eu
01 40 63 40 22

Acila MOUSSOUNI
acila.moussouni@europarl.europa.eu
01 40 63 40 00

La Commission européenne

La Direction générale de la Communication de la Commission organise des visites d'information au centre de visites à Bruxelles. Un programme est spécialement proposé aux élus et adapté aux centres d'intérêt du groupe. Il comprend une introduction sur l'Union européenne, suivie de plusieurs présentations sur des politiques spécifiques de l'UE. Les intervenants sont les fonctionnaires de la Commission européenne qui gèrent au quotidien ces politiques.

Le déjeuner est pris en charge par la Commission européenne ainsi qu'une nuit d'hôtel précédant la visite sur demande.

Contact : Corinne VIDAL
Relais et communication
Corinne.VIDAL@ec.europa.eu
04 91 91 81 20

Si les deux programmes semblent similaires sur la forme, le contenu des débats et la qualité des intervenants permettent de bien identifier les rôles de chacun ainsi que de comprendre le fonctionnement de l'UE par des exemples concrets.

Propositions d'Atelier Europe dans les Congrès d'AD

Sans faire concurrence à la formation Mairie 2000 qui est dédiée aux fonds structurels, et compte tenu de l'actualité européenne et des négociations communautaires en cours sur l'avenir de la politique de cohésion, un temps de débat dédié à l'Europe peut être proposé lors des Congrès départementaux.

En 2016, l'AMF 69 avait proposé un débat autour de « l'Europe et nos collectivités » avec une eurodéputée, le premier vice-président de la Région et le président de la Commission Europe de l'AMF.

En avril dernier, l'AMF 42 a proposé un atelier Europe à ses membres, sur un modèle similaire de celui proposé au Congrès des maires. D'une durée d'une heure trente sur une problématique permettant de rapprochant l'Union européenne des collectivités territoriales, il permet ensuite d'ouvrir le débat avec le public. Le choix des intervenants peut s'organiser ainsi :

- Un membre de la Représentation de la Commission européenne en France : une antenne est basée à Marseille et est dédiée aux collectivités territoriales ;
- Un eurodéputé ;
- Un membre du réseau des Maisons de l'Europe : des antennes locales se situent partout en France. Leur but est d'informer sur les politiques de l'Union européenne et d'organiser des débats avec les citoyens ;
- Un élu de l'Association pour exposer les problématiques propres du territoire.